SO.GA.MA.

MENUISERIES
PVC - ALU - BOIS

RGE QUALIBAT EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ENR

POINT FORT FICHET

Les conditions générales d'accès :

- Le bâtiment doit être achevé de plus de 2 ans
- Pour changement des fenêtres, porte-fenêtres et/ou baies coulissantes
- En remplacement de simple vitrage

Pour qui ?

- Les propriétaires occupants (résidence principale)
- Les propriétaires bailleurs (Ouverture des dépôts de dossier à partir de juillet 2021)
- Le syndic de Copropriétés

Barème des conditions de ressources :

Nombre de personne dans le foyer	Revenu fiscal de référence (RFR)	montant de l'aide accordée	Revenu fiscal de référence (RFR)	montant de l'aide accordée	Revenu fiscal de référence (RFR)	montant de l'aide accordée	Revenu fiscal de référence (RFR)	montant de l'aide accordée
	Ma prime rénov' bleu		Ma prime rénov' jaune		Ma prime rénov' violet		Ma prime rénov' rose	
1	jusqu'à 14 879 €	100€/équipement*	jusqu'à 19 074 €	80€/équipement*	jusqu'à 29 148€	40€/équipement*	supérieur à 29 148€	0 €
2	jusqu'à 21 760 €		jusqu'à 27 896 €		jusqu'à 42 848 €		supérieur à 42 848 €	
3	jusqu'à 26 170 €		jusqu'à 33 547 €		jusqu'à 51 592 €		supérieur à 51 592 €	
4	jusqu'à 30 572 €		jusqu'à 39 192 €		jusqu'à 60 336 €		supérieur à 60 336 €	
5	jusqu'à 34 993 €		jusqu'à 44 860 €		jusqu'à 69 081 €		supérieur à 69 081 €	
Par personne supplémentaire	(+)4412 €		(+)5651 €		(+)8744 €		(+)8744 €	

* Somme versée par équipement = somme versée par châssis

La prime rénov' est cumulable avec les primes éco énergies (voir au dos)

Les démarches à effectuer par le client particulier :

1 Simulez votre prime et créez votre compte sur https://www.maprimerenov.gouv.fr

2 Signez votre devis

3 Déposez votre demande sur le site ma prime rénov'

4 Vous recevrez par mail la confirmation de l'attribution de l'aide et de son montant

5 Nous réalisons les travaux

6 Vous demandez le paiement de la prime en déposant les factures sur votre espace personnel et vous recevez le paiement

RGE QUALIBAT Votre label de fiabilité

Les étapes à respecter si vous faites une demande de primes Eco énergie avec Ma prime Rénov' :

1. Je fais ma demande de prime éco -> 2. Je signe mon devis -> 3. Je fais la demande ma Prime Rénov'

SO.GA.MA.

MENUISERIES
PVC - ALU - BOIS

RGE QUALIBAT EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ENR

POINT FORT FICHET

Les conditions générales d'accès :

- Le bâtiment doit être achevé de plus de 2 ans
- Pour changement des fenêtres, porte-fenêtres et/ou baies coulissantes
- En remplacement de simple vitrage

Pour qui ?

- Les propriétaires de leur résidence principale ou secondaire
- Les bailleurs
- Les locataires
- Les occupants à titre gratuit

Pas de conditions de ressources mais les montants sont plus importants pour les ménages modestes.

Les démarches à effectuer par le client particulier :

1
Simulez votre prime sur le site de votre choix et **faites votre inscription AVANT** de signer votre devis

2
Signez votre devis

3
Créez votre dossier sur le site choisi

4
Nous réalisons les travaux

5
Une fois vos travaux finis, vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la date d'émission de la facture des travaux pour adresser votre dossier complet par courrier à l'organisme

RGE QUALIBAT Votre label de fiabilité

Les étapes à respecter si vous faites une demande Ma prime Rénov' avec une prime Eco énergie :

1. Je fais ma demande de prime éco -> 2. Je signe mon devis -> 3. Je fais la demande ma Prime Rénov'